

TRAVAIL, EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE

Emploi/Chômage

PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction générale de la cohésion sociale

Service des politiques sociales
et médico-sociales

Sous-direction de l'autonomie des personnes handicapées
et des personnes âgées

Sous-direction des affaires financières
et de la modernisation

Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

Sous-direction des parcours d'accès à l'emploi

Mission emploi des travailleurs handicapés

Instruction interministérielle n° DGCS/3B/5A/DGEFP/METH/2018/36 du 14 février 2018 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné prévu par le décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 modifié

NOR : SSAA1804477J

Validée par le CNP le 22 décembre 2017. – Visa CNP 2017-39.

Résumé : la présente instruction complète la circulaire n° DGCS/3B/5A/DGEFP/METH/2017/125 du 14 avril 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné prévu par le décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 modifié. Elle précise les structures qui peuvent être personnes morales gestionnaires des dispositifs d'emploi accompagné, les crédits alloués pour le financement des dispositifs en 2018 et apporte des précisions sur les modalités de l'accompagnement et le nombre de travailleurs en situation de handicap susceptibles d'être accompagné. Elle présente enfin le référentiel national d'évaluation des dispositifs d'emploi accompagné.

Mots clés : emploi accompagné – établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées – RQTH – travailleurs handicapés – parcours vers et dans l'emploi – évaluation des dispositifs d'emploi accompagné – indicateur.

Références :

Articles L. 146-9, L. 243-1 et L. 313-11 du code de l'action sociale et des familles ;

Articles L. 5214-3-1, L. 5312-1, D. 5213-88 à D. 5213-93 du code du travail ;

Article 52 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Arrêté du 23 novembre 2017 relatif aux modèles de conventions de gestion des dispositifs d'emploi accompagné et de financement mentionnées aux III et IV de l'article L. 5313-2-1 du code du travail ;

Convention nationale de cadrage du dispositif d'emploi accompagné du 21 mars 2017 signée entre l'État, l'AGEFIPH et le FIPHFP ;

Circulaire n° DGCS/3B/5A/DGEFP/METH/2017/125 du 14 avril 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné prévu par le décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 modifié.

Circulaires modifiées: oui.

Diffusion: ARS, DIRECCTE.

Annexe:

Suivi de la mise en œuvre des questionnaires du dispositif d'emploi accompagné.

Guide de saisie des questionnaires à destination des structures gestionnaires.

La ministre des solidarités et de la santé, la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, en charge des personnes handicapées et la ministre du travail à Mesdames et Messieurs les préfets de région; Monsieur le préfet de Mayotte; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi; Mesdames et Messieurs les directeurs des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Après son inscription dans la loi n° 2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, la parution le 27 décembre 2016 du décret n° 2016-1899 relatif à sa mise en œuvre et la signature le 21 mars 2017 de la convention nationale de cadrage du dispositif d'emploi accompagné, le lancement de vos appels à candidatures a marqué la finalisation de la mise en place de dispositifs d'emploi accompagné en France. Pour ce faire, vous vous êtes appuyés notamment sur la circulaire n° DGCS/3B/5A/DGEFP/METH/2017/125 du 14 avril 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné prévu par le décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016.

La présente instruction s'inscrit dans la continuité de la circulaire précitée. Elle précise notamment quelles sont les structures qui peuvent être des personnes morales gestionnaires (I) et apporte des précisions sur la façon d'appréhender l'usage des crédits qui vous ont été octroyés pour ce qui concerne le coût de l'accompagnement d'un travailleur en situation de handicap (II). Elle procède également à la diffusion du référentiel national d'évaluation (III).

I. – LA PERSONNE MORALE GESTIONNAIRE DES DISPOSITIFS D'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

Il convient de distinguer deux cas de figures.

1. La personne morale gestionnaire est un ESAT, CRP/CPO, SAVS ou SAMSAH qui a conclu une convention de gestion avec un opérateur du service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi ou mission locale) et en ce cas la convention de gestion est bipartite.

2. La personne morale peut-être un autre organisme (dont les établissements et services médico-sociaux accompagnant des jeunes handicapés (SESSAD, ITEP, IME, ASAE [aide sociale à l'enfance]) qui a conclu une convention de gestion avec un ESAT, CRP/CPO, SAVS ou SAMSAH ET un opérateur du SPE (Pôle emploi, organisme de placement spécialisé, Cap emploi ou mission locale). En ce cas la convention de gestion est tripartite.

Dans cette hypothèse, c'est le fait pour l'« autre organisme » d'avoir conventionné avec un ESMS qui lui ouvre le droit de percevoir le financement de l'ARS.

Tout organisme bénéficiant d'une personnalité morale peut être désigné gestionnaire d'un dispositif d'emploi accompagné mais devra avoir établi une convention de gestion avec un ESAT, CRP/CPO, SAVS ou SAMSAH ET un opérateur du SPE.

Pour ce qui concerne les gestionnaires qui gèreraient à la fois des établissements pour adultes et des établissements pour enfants, la nature de la convention (bi ou tri-partite) dépendra de la nature de l'établissement (adultes ou enfants) qui portera le dispositif d'emploi accompagné.

II. – L'UTILISATION DES CRÉDITS ET L'ESTIMATION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS POUVANT ÊTRE ACCOMPAGNÉS SUR VOS TERRITOIRES

Vous avez procédé à l'évaluation de vos besoins en fonction des données propres à votre territoire en matière d'accompagnement des travailleurs handicapés vers et dans l'emploi en milieu ordinaire. Pour cela vous vous êtes appuyés notamment sur les éléments de diagnostic figurant dans le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) et sur les besoins d'accompagnement spécifiques qu'il identifie.

Au titre de la participation de l'État, une enveloppe de crédits de 4,5 M€ sera déléguée au titre de la loi de finances pour 2018. En complément, l'article D. 5213-91 du code du travail prévoit la participation du Fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés mentionné à l'article L. 5214-1 (l'AGEFIPH) et du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique mentionné à l'article L. 323-8-6-1 (le FIPHFP) au financement des dispositifs d'emploi accompagné. À cet effet, la convention nationale entre l'État et ces deux fonds précise les modalités de la participation des fonds aux dispositifs d'emploi accompagné et prévoit pour 2017 le cofinancement des dispositifs d'emploi accompagné par les fonds d'insertion à hauteur de 2 M€ pour l'AGEFIPH et de 0,5 M€ pour le FIPHFP. Par conséquent, le financement global des dispositifs d'emploi accompagné s'élèvera à 7 M€ pour 2018. En outre, il est précisé que le FIPHFP a, dans le cadre de la convention nationale précitée, confié à l'AGEFIPH le suivi de la mobilisation de ses financements.

Les établissements médico-sociaux avec lesquels un CPOM a été conclu et ayant conventionnés entre eux sur un même territoire dans le cadre d'un dispositif d'emploi accompagné, peuvent mobiliser les moyens qui leur sont alloués pour développer l'emploi accompagné.

Pour ce qui concerne le nombre de travailleurs handicapés que ces crédits vous permettront d'accompagner vers et dans l'emploi dans le cadre d'un dispositif d'emploi accompagné, il est pertinent de replacer cette évaluation dans le cadre d'un parcours global d'accompagnement. Autrement dit, le besoin d'accompagnement peut-être fort en début de parcours (mobilisation importante des prestations du dispositif d'emploi accompagné) puis aller en s'atténuant. Dès lors, une gestion des crédits en termes de file active et d'intensité variable d'accompagnement paraît la plus pertinente.

Cette file active devra en outre être pondérée selon la nature des handicaps concernés, tous les handicaps ne nécessitant pas la même forme, durée d'accompagnement, ni le même volume de prestations à mobiliser. En conséquence le choix des publics que vous avez fait en amont est déterminant pour le volume de la file active en question.

Il convient enfin de rappeler que l'accompagnement individuel avec un référent unique n'est pas exclusif de temps d'accompagnement collectif, ce qui vient encore pondérer l'estimation du coût de l'accompagnement. Par ailleurs, les prestations délivrées directement par le dispositif d'emploi accompagné doivent pouvoir se conjuguer avec la mobilisation des professionnels, partenaires et services qui contribuent également au parcours de vie et d'insertion professionnelle de la personne.

III. – LE RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ÉVALUATION

Le décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 modifié insère dans le code du travail, différentes mesures réglementaires relatives aux modalités de mise en œuvre et au cahier des charges du dispositif d'emploi accompagné.

L'article D. 5213-90 nouveau du code du travail prévoit en son II-6° que le cahier des charges signé entre la personne morale gestionnaire du dispositif d'emploi accompagné, l'ARS et la DIRECCTE, après consultation de l'AGEFIPH et du FIPHFP, comprend notamment « les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif d'emploi accompagné, comportant des données quantitatives et qualitatives relatives aux profils des travailleurs handicapés et des employeurs accompagnés, à la file active, à la durée effective des accompagnements, aux sorties du dispositif et à leurs motifs, à la nature des prestations mobilisées ainsi qu'aux difficultés rencontrées, le cas échéant, à chacune des étapes d'accompagnement. Le suivi des indicateurs est réalisé par la personne morale gestionnaire conformément à un référentiel national élaboré selon les modalités précisées dans la convention prévue à l'article D. 5213-91 », c'est-à-dire la convention de financement. Celle-ci précise en son article 2 relatif aux modalités d'évaluation de la convention qu'une évaluation annuelle du dispositif est réalisée lors du dialogue de gestion *ad hoc* entre l'ARS, l'AGEFIPH, le FIPHFP et la personne morale gestionnaire selon un référentiel préétabli tenant compte des indicateurs.

La DGCS s'est appuyée sur l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) pour élaborer les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif (référentiel national d'évaluation).

Les structures gestionnaires devront remonter des informations *via* un outil unique qui centralisera l'ensemble des données au niveau national.

Ainsi, chaque personne morale gestionnaire sélectionnée devra répondre, à trois questionnaires en ligne :

- un questionnaire de suivi global de l'activité de la structure gestionnaire visant à mieux connaître les moyens déployés et la montée en charge du dispositif. Ce questionnaire devra être renseigné par la structure tous les six mois ;

- un questionnaire individuel de nouvelle entrée dans le dispositif à remplir par la structure pour chaque personne à son entrée dans le dispositif d'emploi accompagné. Ce questionnaire vise à mieux connaître les publics bénéficiaires;
- un questionnaire de suivi individuel visant à suivre les parcours des bénéficiaires. Il devra être renseigné par la structure tous les six mois pour chaque personne accompagnée ou ayant quitté le dispositif.

Pour 2018, il est prévu que ces remontées d'informations interviennent le 31 mars 2018 au plus tard (première remontée d'informations) et le 30 septembre 2018 au plus tard (deuxième remontée d'informations).

Vous trouverez en annexe le guide de saisie des questionnaires qu'il vous appartiendra de communiquer aux structures gestionnaires que vous avez sélectionnées.

La synthèse nationale réalisée par l'ANSA ainsi que les données régionales qui vous seront adressées feront l'objet d'une restitution au sein du PRITH.

En cas de difficultés, les ARS pourront contacter l'ANSA à l'adresse email suivante :
emploi-accompagne@solidarites-actives.com

Nous vous remercions de votre implication dans le déploiement du dispositif d'emploi accompagné et vous invitons à faire part de vos remarques et difficultés éventuelles.

Pour les ministres et par délégation :

*La secrétaire générale adjointe
des ministères chargés des affaires sociales,*
A. LAURENT

Le directeur général de la cohésion sociale,
J.-P. VINQUANT

*La déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle,*
C. CHEVRIER

ANNEXE



Suivi de la mise en œuvre
du dispositif de l'emploi
accompagné

**Guide de saisie des
questionnaires à destination
des structures gestionnaires**

Décembre 2017

Contexte

Votre structure a été retenue en tant que personne morale gestionnaire afin de mettre en œuvre le dispositif d'emploi accompagné sur la région.

Ce dispositif fait l'objet d'une évaluation par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, l'AGEFIPH et le FIPHFP qui financent ce dispositif au niveau national en association avec la DGEFP et la CNSA avec l'appui technique de l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) et du Collectif France Emploi Accompagné (CFEA).

Cette évaluation permettra de mieux connaître les modalités d'accompagnement des personnes, les moyens consacrés par les structures gestionnaires, le nombre de personnes et d'employeurs impliqués dans cette phase de lancement ainsi que les caractéristiques et la situation des personnes accompagnées.

Dans cette perspective, l'Ansa a élaboré des questionnaires à votre intention. Les liens vers les questionnaires en ligne vous seront fournis par l'ARS à chaque nouvelle saisie.

Objectifs des questionnaires

Ces questionnaires visent trois objectifs :

- Mieux connaître les moyens et la montée en charge du dispositif : Utilisation d'un questionnaire global à remplir tous les 6 mois.
- Mieux connaître les personnes qui rentrent dans le dispositif : Utilisation d'un questionnaire individuel à remplir pour chaque personne à leur entrée dans le dispositif d'emploi accompagné
- Suivre le parcours des personnes sur la durée du parcours : Utilisation d'un questionnaire individuel à remplir tous les 6 mois pour chaque personne accompagnée ou ayant quittée le dispositif sur la période de référence (lors des 6 derniers mois)

L'ensemble des questionnaires seront consolidés au niveau national. Il sera ainsi possible de mener un suivi détaillé du dispositif d'emploi accompagné.

A noter que les données collectées pourront également être transmises aux ARS et aux partenaires locaux impliqués (DR Agefiph, Direccte, DDCS) afin d'assurer un suivi du déploiement sur leur territoire. Le remplissage de ces questionnaires fera donc également office d'outil de suivi pour les ARS et ses partenaires.

A terme, il pourra également être envisagé de vous fournir l'ensemble des données que vous avez saisies afin de simplifier également votre propre suivi d'activité ou de vous permettre d'en faire le bilan.

Contenu des questionnaires

Trois questionnaires permettent de recueillir les données nécessaires :

- **Questionnaire de suivi global d'activité de la structure** : Ce questionnaire permet de dresser un bilan de l'activité de votre structure ainsi que les différents moyens déployés pour la mise en œuvre de l'emploi accompagné. Ce questionnaire devra être rempli à chaque fin de période, c'est-à-dire tous les 6 mois.
Durée estimée de remplissage : 10 minutes.
- **Questionnaire individuel de nouvelle entrée dans le dispositif** : Ce questionnaire permet de mieux connaître les caractéristiques des personnes accompagnées par votre structure. Ce questionnaire devra être rempli lors de chaque entrée d'une personne dans le dispositif.
Durée estimée de remplissage : 5 minutes par personne entrant dans le dispositif
- **Questionnaire de suivi individuel** : L'objectif de ce questionnaire est de suivre l'évolution de la situation professionnelle des personnes participant au dispositif d'emploi accompagné. Ce questionnaire devra être rempli à chaque fin de période (tous les 6 mois) pour chaque personne accompagnée ou ayant quitté celui-ci dans la période de référence (depuis la précédente saisie concernant cette personne). Ce suivi pourra se dérouler sur plusieurs années.
Durée estimée de remplissage : Entre 5 et 10 minutes par personne.

Prochaines échéances

Saisie du questionnaire de suivi global d'activité de la structure :

- 31 mars 2018
- 30 septembre 2018

Saisie des questionnaires individuels de nouvelle entrée dans le dispositif :

- 31 mars 2018
- 30 septembre 2018

Saisie des questionnaires de suivi individuel :

- 30 septembre 2018

A noter : dans les différents questionnaires, l'intervalle entre deux saisies est nommé « période ». A ce titre, chaque échéance correspond à une « fin de période ».

La mention « dernière période » correspond au 6 mois écoulés entre la précédente saisie et la saisie actuelle. Par exemple, pour la saisie qui aura lieu en septembre 2018, la mention « dernière période » correspond aux mois écoulés entre le 31 mars et le 30 septembre 2018.

Garantir l'anonymat des informations remontées

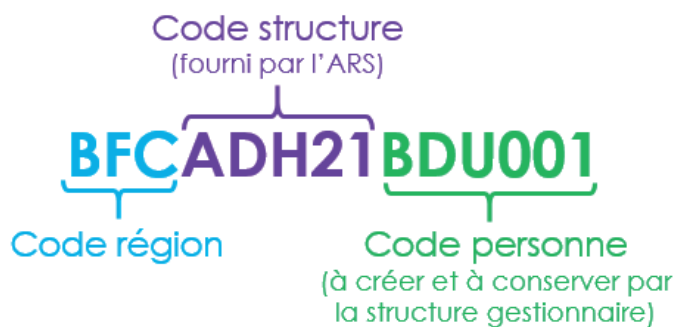
Afin de respecter l'anonymat des personnes, un système de code d'identification unique a été mis en place. Ce code sera à utiliser dans les questionnaires individuels (entrée et suivi).

Il est important de saisir systématiquement le même code à chaque nouvelle saisie. Pour éviter toute erreur, nous vous conseillons de construire un tableau de correspondance entre le code d'identification unique et la personne. Ce tableau de correspondance doit être conservé de manière sécurisée au sein de votre structure. Il ne doit pas être communiqué.

Cet identifiant unique de 14 caractères sera composé de trois éléments :

- **Code région** : Voir liste des codes régions ci-après.
Composition du code : 3 lettres.
Exemple : pour la Bourgogne Franche-Comté => BFC
- **Code de votre structure** : Ce code vous sera fourni sur demande à l'ARS
Composition du code : 5 caractères (lettres ou chiffres)
Exemple fictif : pour l'association Dijon Handicap situé en Côte d'or => ADH21
- **Code de la personne accompagnée** : Ce code est à déterminer et à conserver par votre structure. Il doit permettre de garantir l'anonymat de la personne.
Composition du code : 6 caractères composés de lettres et/ou de chiffres.
Exemple fictif : pour Bernard Dupond => BDU001

Dans cet exemple, l'identifiant de la personne sera donc :



Vous pourrez stocker cet identifiant dans un tableau faisant la correspondance entre la personne et l'identifiant BFCADH21BDU001 qui vous sera demandé à chaque nouvelle saisie. La conservation de ce tableau doit être sécurisée. Si vous stockez également d'autres informations personnelles dans ce tableau, pensez à faire une déclaration auprès de la CNIL.

Liste des codes régions

Auvergne Rhône Alpes	ARA	Nouvelle Aquitaine	NAQ
Bourgogne Franche Comté	BFC	Occitanie	OCC
Bretagne	BZH	Pays de Loire	PDL
Centre Val de Loire	CVL	Provence Alpes Côte d'Azur	PAC
Corse	COR	Guadeloupe	GUA
Grand Est	EST	Martinique	MAR
Hauts de France	HDF	Guyane	GUY
Ile de France	IDF	Océan Indien (Réunion & Mayotte)	REM
Normandie	NOR		

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter votre référent Emploi Accompagné à l'ARS.

Questionnaire de suivi global d'activité de la structure

Thème 1 – La personne morale gestionnaire

N°	Questions	Explications
Information sur la personne morale gestionnaire		
1	Dénomination sociale de la personne morale gestionnaire	Il s'agit de renseigner la dénomination sociale, c'est-à-dire, la dénomination juridique de la personne morale gestionnaire (la structure qui a été sélectionnée pour la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné).
2	Code de la structure gestionnaire	Le code de la structure gestionnaire se compose : - du code de votre région - d'un code spécifique à votre structure fourni par votre ARS
3	Département(s) de mise en œuvre	Veillez renseigner le ou les département(s) dans le(s)quel(s) votre structure met en œuvre le dispositif d'emploi accompagné. Plusieurs choix possibles parmi la liste des départements français
4	Type de personne morale gestionnaire	Renseigner la nature de votre structure : <ul style="list-style-type: none"> ○ ESAT ○ CRP CPO ○ SAMSAH ○ SAVS ○ Autre ESMS ○ Autre type de structure
5	Nature du service responsable de l'emploi accompagné (si pertinent)	Si pertinent, veuillez renseigner la dénomination du service responsable de l'emploi accompagné au sein de votre structure.

Thème 2 – Les structures partenaires

N°	Questions	Explications
Information sur les structures partenaires		
6	Dénomination sociale du ou des partenaires SPE	Il s'agit de renseigner la dénomination sociale, c'est-à-dire, la dénomination juridique du ou des partenaire(s) du service public de l'emploi
7	Nature du ou des partenaires SPE	Plusieurs choix sont possibles. <ul style="list-style-type: none"> ○ Pôle emploi ○ Cap emploi / OPS ○ Mission locale ○ Autre
8	Dénomination sociale du ou des partenaires ESMS signataires de la convention de gestion (si différent de la personne morale gestionnaire, en cas de convention de gestion tripartite)	Il s'agit de renseigner la dénomination sociale, c'est-à-dire, la dénomination juridique du ou des partenaire(s) ESMS signataire(s) de la convention de gestion. Champ facultatif
9	Type de partenaire(s) ESMS signataire(s) de la convention de gestion (si différent de la personne morale gestionnaire, en cas de convention de gestion tripartite)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun ○ ESAT ○ CRP CPO ○ SAMSAH ○ SAVS ○ Autre ESMS ○ Autre type de structure

Thème 3 – Les moyens consacrés

N°	Questions	Explications
Information sur les moyens consacrés		
10	Nombre total d'équivalent(s) temps plein (ETP) impliqué(s) au total dans le dispositif	Veillez renseigner le nombre total d'équivalent(s) temps plein impliqué(s) au total dans le dispositif d'emploi accompagné au sein de votre structure. Deux chiffres après la virgule sont autorisés. Exemple : si deux personnes travaillent à temps plein sur le dispositif et qu'une personne y passe un quart de son temps, renseigner 2,25.
11	Nombre total d'équivalent(s) temps plein (ETP) dédié(s) à l'accompagnement hors personnel administratif	Exclure ici le personnel administratif. Veuillez renseigner uniquement le nombre total d'équivalent(s) temps plein spécifiquement dédié(s) à l'accompagnement des personnes.

Thème 4 – Informations quantitatives relatives aux personnes suivies

N°	Questions	Explications
Information quantitatives relatives aux personnes suivies		
12	Nombre de personnes accompagnées en fin de période	Veillez renseigner le nombre de personnes accompagnées en fin de période (au moment de la saisie du questionnaire)
13	Nombre de personnes entrées durant la période	Veillez renseigner le nombre de personnes entrées dans le dispositif d'emploi accompagné entre la dernière saisie du questionnaire (début de période) et la saisie actuelle (fin de période)
14	Nombre de personnes sorties durant la période	Veillez renseigner le nombre de personnes sorties du dispositif d'emploi accompagné entre la dernière saisie du questionnaire (début de période) et la saisie actuelle (fin de période)

Thème 5 – Informations quantitatives relatives aux employeurs

N°	Questions	Explications
Information quantitatives relatives aux employeurs		
15	Nombre d'employeurs accueillant un emploi accompagné en fin de période	Veillez renseigner le nombre d'employeurs accompagnés en fin de période (au moment de la saisie du questionnaire)
16	Nombre d'employeurs (accueillant un emploi accompagné) entrés durant la période	Veillez renseigner le nombre d'employeurs entrés dans le dispositif d'emploi accompagné entre la dernière saisie du questionnaire (début de période) et la saisie actuelle (fin de période)
17	Nombre d'employeurs (accueillant un emploi accompagné) sortis durant la période	Veillez renseigner le nombre d'employeurs sortis du dispositif d'emploi accompagné – qui ne sont plus accompagnés – entre la dernière saisie du questionnaire (début de période) et la saisie actuelle (fin de période)
18	Observations	Champ libre permettant de faire un commentaire sur un point marquant à propos d'une information renseignée ci-dessus. Ce champ est facultatif.

Questionnaire individuel de nouvelle entrée dans le dispositif

Thème 1 – Identification

N°	Questions	Explications
Identification		
1	Identifiant de la personne	<p>Cet identifiant unique sera composé de trois éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De votre code région (3 lettres) - De votre code structure fourni par l'ARS (5 caractères) - Du code de la personne déterminé par votre structure (6 caractères) <p>Pour être accepté, le code doit contenir obligatoirement 14 caractères.</p>

Thème 2- Caractéristique de la personne accompagnée

N°	Questions	Explications
Information quantitatives relatives aux employeurs		
2	Age de la personne	Veillez sélectionner l'âge de la personne.
3	Sexe de la personne	Veillez sélectionner le sexe de la personne.
4	Type de troubles rencontrés par la personne	Pour cette question, <u>deux</u> choix sont possibles. En cas de polyhandicap, veuillez indiquer les 2 handicaps les plus importants.
5	Niveau de formation	<p>Veillez renseigner le niveau de formation de la personne accompagnée en choisissant parmi les choix suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Aucun diplôme o V : Niveau formation d'équivalent au CAP, BEP, ou diplôme national du brevet (DNB, BEPC...) o IV : Formation de niveau du bac (général, technologique ou professionnel) du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel. o III : Formation de niveau Bac +2 : BTS ou DUT o II : Formation de niveau Bac +3 ou 4 (licence professionnelle, maîtrise ou équivalent) o I : Formation de niveau égal ou supérieur à bac+4 ou 5 (master, diplôme d'ingénieur, doctorat etc.)
6	Conditions d'habitat	Veillez renseigner les conditions d'habitat de la personne accompagnée. Si vous n'avez pas cette information, veuillez sélectionner « Non renseigné ».
7	Département d'habitation	Veillez renseigner le numéro de département dans lequel la personne accompagnée habite.
8	La personne a-t-elle bénéficié d'une pré-évaluation avant son entrée dans le dispositif d'emploi accompagné ?	<ul style="list-style-type: none"> o Oui, par la MDPH o Oui, par une autre structure en convention avec la MDPH o Oui, par la structure gestionnaire du dispositif o Oui, par une structure en convention avec la structure gestionnaire o Oui, autre o Non o Ne sait pas
9	La personne a-t-elle bénéficié d'une prestation ponctuelle spécifique (PPS) dans les 3 dernières années avant son entrée dans le dispositif d'emploi accompagné ?	Oui / Non / Ne sait pas

Thème 3 – Situation vis-à-vis de l'emploi avant l'entrée dans le dispositif

N°	Questions	Explications
Information sur la situation vis-à-vis de l'emploi avant l'entrée dans le dispositif		
10	Situation professionnelle de la personne à l'entrée dans le dispositif	Veillez renseigner la situation professionnelle de la personne à son entrée dans le dispositif.
11	La personne est-elle ou était-elle en arrêt de travail (dans le cadre de son emploi actuel) à son entrée dans le dispositif ?	Oui / Non / Ne sait pas
12	Nombre de mois travaillés (dans le milieu protégé ou le milieu ordinaire) sur les 3 dernières années avant l'entrée dans le dispositif (nombre entier)	Veillez indiquer le nombre de mois travaillés dans le milieu protégé ou le milieu ordinaire par la personne sur les 3 dernières années avant son entrée dans le dispositif en milieu ordinaire ou protégé. Veillez sélectionner la période appropriée (proposition de fourchettes de durée en nombre de mois)
13	Durée de la dernière période sans emploi avant l'entrée dans le dispositif (y compris arrêt de travail en nombre de mois)	Veillez sélectionner la période appropriée (proposition de fourchettes de durée en nombre de mois)
14	Nature du dernier contrat de la personne avant l'entrée dans le dispositif (pour les personnes issues du milieu ordinaire de travail)	Veillez renseigner le type du dernier contrat de la personne effectué avant son entrée dans le dispositif. Cette question ne concerne que les personnes issues du milieu ordinaire de travail.

Thème 4 – Suivi du processus d'entrée dans le dispositif

N°	Questions	Explications
Suivi du processus d'entrée dans le dispositif		
15	Origine de la demande d'emploi accompagné à la MDPH	Veillez renseigner qui est à l'origine de la demande d'emploi accompagné à la MDPH
16	Date de décision de la MDPH	Veillez renseigner la date de la décision de la MDPH au format JJ/MM/AAAA
17	Date d'entrée de la personne dans le dispositif	Veillez renseigner la date d'entrée de la personne dans le dispositif au format JJ/MM/AAAA
18	Dans quelle phase du dispositif la personne entre-t-elle ?	Veillez renseigner dans quelle phase se trouve la personne accompagnée à son entrée dans le dispositif : <ul style="list-style-type: none"> ○ Phase 1 – Evaluation de la situation du travailleur handicapé ○ Phase 2 – Construction d'un projet professionnel ○ Phase 3 – Aide à la recherche d'emploi ○ Phase 4 – Sécurisation du parcours professionnel

Questionnaire de suivi individuel

Thème 1 – Identification

N°	Questions	Explications
Identification		
A1	Identifiant de la personne	<p>Code déterminé lors du questionnaire d'entrée dans le dispositif</p> <p>Cet identifiant unique est composé de trois éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De votre code région (3 lettres) - De votre code structure fourni par l'ARS (5 caractères) - Du code de la personne déterminé par votre structure (6 caractères) <p>ATTENTION : Veuillez prendre garde à bien saisir le bon code, sans quoi il ne sera pas possible de suivre le parcours de la personne.</p>
A2	Phase actuelle de la personne dans le dispositif (ou avant sa sortie pour les personnes ayant quitté le dispositif)	<p>Veillez renseigner dans quelle phase du dispositif se trouve actuellement la personne accompagnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Phase 1 – Evaluation de la situation du travailleur handicapé, o Phase 2 – Construction d'un projet professionnel o Phase 3 – Aide à la recherche d'emploi o Phase 4 – Sécurisation du parcours professionnel

Thème 2 – Parcours vers l'emploi

N°	Questions	Explications
Parcours vers l'emploi		
B1	La personne a-t-elle déjà travaillé dans le cadre du dispositif d'emploi accompagné ?	Veillez renseigner si la personne a déjà travaillé <u>dans le cadre du dispositif d'emploi accompagné</u> . Oui / Non
Les questions suivantes ne seront posées que pour les personnes ayant déjà travaillé dans le cadre de l'emploi accompagné		
B2	Date de signature du premier poste dans le cadre de l'emploi accompagné (date de début)	Veillez renseigner la date du début du <u>premier poste occupé par la personne dans le cadre de l'emploi accompagné</u> au format JJ/MM/AAAA.
B3	La personne travaille-t-elle ou a-t-elle travaillé durant la dernière période (6 mois) dans le cadre de l'emploi accompagné ?	<p>Oui / Non</p> <p>A noter que lors de la première saisie du questionnaire, la réponse à cette question sera toujours « oui » (la question n'étant posée que si la personne a déjà travaillé dans le cadre de l'emploi accompagné).</p> <p>Elle pourra en revanche être négative si la personne a travaillé lors d'une précédente période mais n'a pas travaillé lors des 6 derniers mois.</p>

Thème 3 – Situation professionnelle sur la dernière période

Ces questions ne seront posées que pour les personnes ayant travaillé sur la dernière période dans le cadre de l'emploi accompagné

N°	Questions	Explications
Situation actuelle vis-à-vis de l'emploi		
C1	Nombre d'heures travaillées au total sur la dernière période (6 derniers mois)	Veillez renseigner le <u>nombre d'heures</u> effectuées par la personne accompagnée pendant les six derniers mois. Si la personne a effectué plusieurs contrats, veuillez agréger le nombre total d'heures effectuées.
C2	Nombre de semaines travaillées au total sur la dernière période	Veillez renseigner le <u>nombre de semaines</u> effectuées par la personne accompagnée pendant les six derniers mois, tous contrats confondus. Il suffit que la personne ait travaillé quelques heures pendant un ou plusieurs jours d'une même semaine pour que celle-ci soit comptabilisée comme une semaine. Il s'agit
C3	Nombre de contrats effectués sur la dernière période	Veillez renseigner le <u>nombre de contrats</u> effectués par la personne accompagnée sur les six derniers mois (y compris l'emploi occupé à l'issue de la précédente période si celui-ci s'est prolongé sur les derniers 6 mois). Une échelle relative au nombre de contrats propose différentes possibilités : 0 / 1 / 2 / 3 à 6 / 7 à 10 / plus de 10
C4	Type de contrat(s) effectué(s) par la personne sur la dernière période	Pour cette question, vous avez plusieurs choix possibles.
C5	Nombre d'employeurs de la personne accompagnée sur la dernière période	Veillez renseigner le <u>nombre d'employeurs</u> de la personne accompagné depuis les 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis la dernière saisie du questionnaire.

Thème 4 – Caractéristiques du dernier poste

Ces questions ne seront posées que pour les personnes ayant travaillé sur la dernière période dans le cadre de l'emploi accompagné

N°	Questions	Explications
Situation actuelle vis-à-vis de l'emploi		
D1	Date de signature du dernier poste dans le cadre de l'emploi accompagné (date de début)	Veillez renseigner la date du début du <u>dernier emploi</u> de la personne au format JJ/MM/AAAA.
D2	La personne occupe-t-elle toujours cet emploi ?	Veillez renseigner si la personne occupe toujours son dernier emploi accompagné (renseigné à la question précédente). Oui / Non
D3	Type du dernier employeur (y compris actuel)	Veillez sélectionner la nature du dernier employeur (y compris actuel) de la personne accompagnée
D4	Activité de l'entreprise	Veillez renseigner uniquement le code APE/NAF. Pour trouver le code APE de l'entreprise, consulter le site www.manageo.fr puis entrer le nom de l'entreprise dans la barre de recherche en haut à gauche.

D5	Taille de l'établissement dans lequel la personne exerce son poste actuel ou a exercé son dernier poste	<p>Veillez renseigner la taille de l'établissement où la personne accompagnée a exercé son dernier poste ou exerce son poste actuel.</p> <p>A noter que l'« établissement » est à différencier du siège de l'employeur : veillez à renseigner la taille de l'entité locale et non la taille du groupe auquel l'établissement appartient.</p> <p>Exemple : nombre de personnes dans un bureau de poste</p>
D6	Situation du dernier employeur (y compris actuel) vis-à-vis de l'obligation d'emploi	Veillez renseigner la situation de l'entreprise par rapport à l'obligation de l'emploi.
D7	Type du dernier contrat occupé (y compris contrat en cours)	Veillez renseigner le type du dernier contrat : passé ou en cours.
D8	Code ROME du dernier poste occupé (y compris actuel)	Veillez renseigner le code ROME du contrat en cours
D9	Intitulé du dernier poste occupé (tel que renseigné sur la fiche de paie) y compris actuel	Veillez renseigner l'intitulé de poste figurant sur la fiche de paie de la personne accompagnée.
D10	Accompagnement spécifique chez le dernier employeur (y compris actuel) par un référent dédié dans le cadre de l'emploi accompagné (tutorat, parrainage ...)	<p>Veillez renseigner si la personne accompagnée bénéficie ou a bénéficié d'un référent dédié au sein de son dernier employeur (y compris actuel):</p> <p>Oui / Non / Ne sait pas</p>

Thème 4 – Modalités d'accompagnement

N°	Questions	Explications
Modalités d'accompagnement		
E1	Nombre d'heures d'accompagnement individuel par mois réalisées sur le dernier mois	<p>Veillez renseigner le nombre d'heures d'accompagnement actuellement nécessaires en se basant sur le dernier mois en fonction de l'échelle proposée.</p> <p>A noter : Au-delà des déplacements sur le lieu de travail ou à domicile, l'accompagnement individuel inclut également le travail de conseiller pour la personne en amont du rendez-vous, la préparation du dossier...</p>
E2	Nombre d'heures d'accompagnement collectif auxquelles la personne a participé sur le dernier mois	<p>Veillez renseigner le nombre d'heures d'accompagnement collectif auxquelles la personne a effectivement participé sur le dernier mois (à différencier du nombre d'heures d'accompagnement collectif éventuellement proposées par la structure).</p> <p>Pour cette question, plusieurs choix sont possibles, y compris l'absence d'heures d'accompagnement collectif.</p>
E3	Accompagnement social ou médico-social complémentaire	Pour cette question, vous avez plusieurs choix possibles.
E4	La personne a-t-elle été accompagnée dans le cadre de l'emploi accompagné sur d'autres dimensions que l'emploi ?	Pour cette question, vous avez plusieurs choix possibles.
E5	Sur la dernière période (6 derniers mois), une aide ou une prestation de l'Agefiph et/ou du FIPHFP (ex : PPS, formation courte...) a-t-elle été mobilisée en complément de l'accompagnement vers et dans l'emploi proposé dans le cadre du dispositif emploi ?	Oui / Non

E6	Si oui, laquelle ?	Veillez préciser la ou les prestation(s) en question.
E7	Sur la dernière période (6 derniers mois), une aide ou une prestation d'une autre structure (ex : service public de l'emploi, organisme de formation, autre...) a-t-elle été mobilisée en complément de l'accompagnement vers et dans l'emploi proposé dans le cadre du dispositif emploi accompagné ?	Oui / Non
E8	Si oui, laquelle ?	Veillez préciser la ou les prestation(s) en question.

Thème 5 – Etude de sortie

Les questions F2 et F3 ne seront posées que pour les personnes ayant quitté le dispositif sur la période de référence (entre deux saisies de questionnaires individuels)

N°	Questions	Explications
Information sur la sortie du dispositif		
F1	La personne est-elle toujours dans le dispositif ?	Oui / Non
F2	Date de sortie du dispositif	Veillez renseigner la date de sortie du dispositif de la personne au format JJ/MM/AAAA
F3	Motif de sortie du dispositif	Veillez préciser le motif de sortie du dispositif parmi une liste de propositions